

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXX<sup>e</sup> Année.

N° 8.

15 Août 1885

## Du cheval de guerre et de la remonte des diverses cavaleries européennes<sup>1</sup>.

(Suite et fin.)

« Ce combat d'influences s'est terminé à l'avantage exclusif d'un corps d'instruction nouveau. Dès lors le cadre de la cavalerie, systématiquement éloigné de ce que nous pouvons appeler la formation de l'arme, le cadre qui, vivant dans l'intimité de la troupe, la suivant dans la vie civile et la menant sur le terrain, doit connaître ainsi mieux que quiconque ces tendances et son esprit, le cadre s'est trouvé petit à petit un corps accessoire et parallèle, sorte de « Deus ex machina » en sous-ordre surgissant en obscur comparse au moment de l'apothéose, après avoir assisté impuissant à une série d'expériences auxquelles il n'a point participé. Cette doctrine renfermait en elle-même le germe d'un grave danger au point de vue plus général et plus élevé qui intéresse l'ensemble de la nation au fonctionnement de notre armée de soldats-citoyens.

» Il était à craindre en effet que, remise entre les mains d'un nombre restreint de spécialistes dont le point de vue se devait forcément concentrer dans le cercle étroit des préoccupations purement professionnelles, la question ne sortît des grandes lignes de l'intérêt général et de l'économie politique et que, le pays dans son ensemble ne participant plus autant que par le passé à la constitution de notre cavalerie, cette arme ne se trouvât de plus en plus reléguée dans une situation isolée et à part. C'est là d'ailleurs ce qui est arrivé.

» L'industrie nationale, séchement dédaignée dès le lendemain de la loi de 1874 et ne trouvant plus qu'un débouché illusoire, sinon nul, dans ce qu'elle était fondée à saluer comme une aurore nouvelle et bienfaisante, a dû aller chercher à l'étranger l'argent du pays exporté annuellement sur une échelle relativement considérable. La cavalerie s'est vue ainsi de plus en plus

<sup>1</sup> Conférence à la Société des officiers neuchâtelois, section de la Chaux-de-Fonds, par M. le capitaine Gillard, vétérinaire d'état-major, d'après le *Jura neuchâtelois*.